

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 13/05/2026 - 3429 - 2011 B 01321 - 537 866 873 - A.P.A.C.S ARTOIS-NORD

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES****IDENTIFICATION**Mme BOURLET CHANTAL
234 CHEMIN NOBLÉD
62490 VITRY EN ARTOIS
FRANCE

N° d'adhérent : 20121240306868

Pour le compte de
SASU A.P.A.C.S ARTOIS-NORD
234 RUE NOBLÉD
62490 VITRY EN ARTOIS

N° SIREN : 537 866 873

Régime d'imposition : RSI

Période déclarée : Année 2025

Date limite de dépôt : 20/05/2026

année 2025
servie conforme à
(original 13 pages)
Le président**ÉLÉMENTS DÉCLARÉS**

Formulaire N° 2065 (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2065-BIS (applicable au 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-B (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-C (applicable au 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-E (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-F (applicable au 31/12/2024)

Annexe N° 2033-G (applicable au 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable au 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable au 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable au 31/12/2025)

GREFFE DU TRIBUNAL

13 MAI 2026

DE COMMERCE J.A. RAS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable au 31/12/2025)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

A - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom
de voie

234 RUE NOBLED

Complément de
distribution

Lieu-dit, hameau

234

Code postal

62490

Ville VITRY EN ARTOIS

Pays France

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

activités comptables et secrétariat

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux
normalBénéfice imposable à
15%

Déficit (report du 2033)

B)

372

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

SAGE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable au 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

1 - RÉGIME L

Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)

13 124



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable au 31/12/2025)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	23 387	23 387	0
TOTAL I (5)	23 387	23 387	0
2 - Actif circulant			
Stocks marchandises	2 500		2 500
Créances (2) clients et comptes rattachés	6 173		6 173
Charges constatées d'avance	100		100
TOTAL II	8 773		8 773
TOTAL GENERAL (I + II)	32 160	23 387	8 773

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	100
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)	5 713
Report à nouveau	-6 287
Résultat de l'exercice	-420
TOTAL I	106
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	1 950
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	5 603
Comptes courants d'associés	1 114
TOTAL III	8 667
TOTAL GENERAL (I + II + III)	8 773



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable au 31/12/2025)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	35 957
Production stockée (variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			-1 200
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			34 757
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			17 541
Impôts, taxes et versements assimilés			334
dont TP/CFE, CVAE			334
Rémunérations du personnel			13 124
Cotisations sociales			3 803
Dotations aux amortissements			327
Total des charges d'exploitation (II)			35 129
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-372
Produits et charges divers			48
Charges exceptionnelles (VI)			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-420

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		420
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		48
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		372
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		372



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable au 31/12/2021)

Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	2 678			2 678	
Installations générales, agencements et aménagements divers	8 569			8 569	
Autres immobilisations corporelles	12 140			12 140	
TOTAL rubrique I	23 387			23 387	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 678			2 678
Installations générales, agencements, aménagements divers	8 569			8 569
Autres immobilisations corporelles	11 813	327		12 140
TOTAL rubrique II	23 060	327		23 387

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable au 31/12/2025)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers**II - DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent

2 987

Déficits reportables

2 987

Déficits de l'exercice

420

TOTAL des déficits restant à reporter

3 407



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable au 31/12/2025)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable au 31/12/2024)

Composition du capital social

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	MME		
Nom et prénom	DORDAIN CHANTAL	Nom d'usage	BOURLET
Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention	100,00%
Date de naissance	01/11/1961	Pays de naissance	FRANCE
Code postal de naissance	59500	Commune de naissance	DOUAI
Numéro, type et nom de voie	234 RUE NOBLED		
Code postal	62490	Ville	VITRY EN ARTOIS
Pays	France		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Synthèse de la déclaration

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

(Applicable au 31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable au 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable au 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

(Applicable au 31/12/2025)

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



SASU APACS ARTOIS NORD
au capital de 1000 euros
Siege social : 234, Rue NOBLED
62490 VITRY EN ARTOISL
5378668730001215 RCS ARRAS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 Mai 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 01 Mai,
A 17 heures,

L'associée unique de la société APACS ARTOIS NORD, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, divisé en 100 parts de 10 euro chacune, a tenu l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 234 rue Nobled 62490 VITRY EN ARTOIS.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associée unique présente.

Et présente :

Madame Chantal BOURLET, propriétaire unique des 100 parts sociales.

Seul associée de la société et représentante en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

L'Assemblée est présidée par Madame Chantal BOURLET, présidente associée unique

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025
- Affectation du résultat de l'exercice

La présidente dépose sur le bureau :

- La feuille de présence de l'associée unique
- les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2025,

La présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives réglementations sont tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Cette décision est votée et adoptée par l'assemblée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, s'élevant à 420 €, de la manière suivante :

- la totalité au compte report à nouveau pour 420 €

- Le cumul autre réserves s'élèvera à 5 713 euro.
- Le cumul de report à nouveau s'élèvera à - 6707 euro pour l'année 2026..

Cette décision est votée et adoptée par l'assemblée à l'unanimité.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Depuis sa création, aucune somme n'a été distribuée.

TROIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la Présidente d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales

Cette décision est votée et adoptée par l'assemblée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, a été signé par la présidente Associée Unique.

Mme BOURLET Chantal

Présidente ; Associée Unique.

